

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE**
représentée par son président, Monsieur Luc TARDIF
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 490 521 101 00017

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2018 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2018 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2018 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2018 s'élève à 894 044 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 390 785,50 €, le solde restant s'élève à 503 258,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **197 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 091 044 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 199 010 €**.

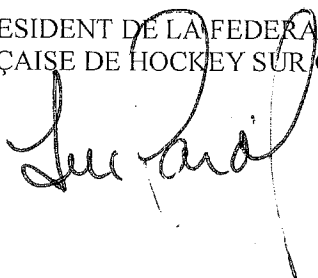
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **23 AOUT 2018**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pl.
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

30/8/2018
VISE LE 30/8/2018 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ..2.1.2.1.5.06 241

- 4 SEP. 2018

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017		2018	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	20135	20000	20647	20150	21226	20300	21476	20500	21000	
	0		0		0		0		0	
Nombre de licences	20135	20000	20647	20150	21226	20300	21476	20500	21000	
	0		0		0		0		0	
Nombre total de licences et d'ATP	20135	20000	20647	20150	21226	20300	21476	20500	21000	
	1942 (9,64%)	1870 (9,35%)	2110 (10,22%)	1950 (9,69%)	2065 (9,73%)	1975 (9,73%)	2280 (10,62%)	2000 (9,76%)	2050 (9,76%)	
Nombre et taux de licences féminines	670 (3,33%)	(%)	663 (3,21%)	700 (3,47%)	(%)	750 (3,69%)	(%)	780 (3,8%)	800 (%)	
	3285 (16,31%)	(%)	2533 (12,27%)	3285 (16,3%)	2873 (13,54%)	(%)	2706 (12,6%)	(%)	(%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3		5	3	0	4	5	4	5	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3		5	3	0	4	5	4	5	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière	14,73		18,91	12,5 %	14,83	12,5 %	19,74	12,5 %	12,5 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	12	13	12	12	13	11	13	10	10	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet – SHN	%	100%	70,09%	100%	%	100%	%	100%	100%	
Taux de suivi médical complet – Espoirs	%	100%	89,19%	100%	%	100%	%	100%	100%	
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0					
Lettres de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	15 (100%)	(100%)	14 (87,5%)	(100%)	15 (93,75%)	100%	12 (70,59%)	100%	100%	

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	16 000 €	14 000 €	14 000 €	11 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	16 000 €	14 000 €	14 000 €	11 000 €
Poursuivre la structuration de la discipline	40 500 €	25 000 €	25 000 €	28 000 €
Action 1	40 500 €	25 000 €	25 000 €	28 000 €
Structuration fédérale	40 500 €	25 000 €	25 000 €	28 000 €
Elever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs	1 038 750 €	370 250 €	291 000 €	747 750 €
Action 1	54 750 €	29 250 €	28 500 €	26 250 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Structuration fédérale	52 750 €	28 250 €	27 500 €	25 250 €
Action 2	949 000 €	335 000 €	259 500 €	689 500 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	20 000 €	0 €	0 €	200 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	729 000 €	15 000 €	9 500 €	10 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	35 000 €	6 000 €	3 000 €	32 000 €
Action 4	35 000 €	6 000 €	3 000 €	32 000 €
Professionnalisation de l'activité	264 000 €	144 544 €	134 544 €	129 456 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Action 1	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Action 3	154 000 €	94 544 €	94 544 €	59 456 €
Accompagnement sanitaire préventif	122 000 €	71 000 €	71 000 €	51 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	32 000 €	23 544 €	23 544 €	8 456 €
Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs	52 800 €	11 000 €	7 000 €	45 800 €
Action 4	52 800 €	11 000 €	7 000 €	45 800 €
Formations fédérales	10 800 €	4 000 €	1 000 €	9 800 €
Professionnalisation de l'activité	42 000 €	7 000 €	6 000 €	36 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	32 000 €	3 000 €	3 000 €	32 000 €
Action 1	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €
Programmes d'échanges internationaux	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €
Action 4	25 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €
Professionnalisation de l'activité	25 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	1 008 100 €	702 000 €	641 000 €	367 100 €
Action 2	1 008 100 €	702 000 €	641 000 €	367 100 €
Aides personnalisées (AP)	247 000 €	197 000 €	197 000 €	50 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Programme de performance fédéral (PPF)	180 100 €	100 000 €	50 000 €	130 100 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	575 000 €	405 000 €	394 000 €	181 000 €
TOTAL	2 452 150 €	1 269 794 €	1 091 044 €	1 361 106 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : **197 000 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : **894 044 €**



CAISSE D'ÉPARGNE

DE PICARDIE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Empty box for recipient details

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'étab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

BIC

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
 36 B RUE ROGER SALENGRO
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810



CAISSE D'ÉPARGNE

DE PICARDIE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Empty box for recipient details

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'étab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

BIC

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
 36 B RUE ROGER SALENGRO
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810